

Chapitre 4. Résultats électoraux à Bruxelles

Régis Dandoy

Anissa Amjahad

4.1. Élections simultanées et vote différencié³⁷

L'organisation d'élections simultanées (c'est-à-dire plusieurs élections organisées le même jour) a un impact considérable sur les résultats électoraux puisqu'il permet à l'électeur de scinder son vote, produisant un comportement de vote atypique : c'est ce que les politologues appellent le vote différencié (*split-ticket voting* en anglais – voir par exemple Elklit et Kjaer, 2005). Ce phénomène implique que le même électeur vote pour des partis politiques différents lorsqu'il vote lors de ces élections simultanées. Ce vote différencié est un comportement observé régulièrement dans les pays organisant des élections présidentielles et parlementaires et/ou des élections législatives bicamérales (Chambre et Sénat) le même jour. Cependant, ce vote différencié lors d'élections simultanées ne concerne pas seulement les élections situées au niveau national, mais peut également se produire lors d'élections à différents niveaux de pouvoir (régional, national, européen, etc.).

En Belgique, le panachage est interdit. Cela signifie que l'électeur ne voter que pour un et un seul parti (soit en case de tête, soit pour un ou plusieurs candidats au sein de la même liste) pour une élection déterminée. Mais lorsque plusieurs élections se produisent le même jour, rien n'empêche l'électeur de voter pour différents partis lors de ces élections. Pour résumer, l'électeur peut voter pour le parti A pour les élections régionales, pour le parti B pour les élections fédérales et pour le parti C pour les élections européennes. Le 25 mai 2014, chaque électeur belge et domicilié en Belgique votera trois fois (certains voteront même quatre fois³⁸) et aura ainsi le droit d'effectuer un vote différent pour ces trois élections. Le récent sondage *La Libre Belgique – RTBF – Dedicated* indique que 23% des répondants sont prêts à voter pour deux partis différents, tandis qu'ils ne sont que 5% à envisager voter pour trois partis différents.

Ce vote différencié s'explique en partie par le fait que les partis présentent différents candidats aux différents niveaux de pouvoir. La popularité de ces candidats n'est pas égale et il est donc logique que les électeurs votent pour leurs candidats

³⁷ Article original: Dandoy Régis, "Le 25 mai 2014, vous pouvez voter pour trois partis différents". Blog *Elections belges 2014*, 28 April 2014. <https://analysesdesdiscours.blogspot.com/2014/04/le-25-mai-2014-vous-pouvez-voter-pour.html>

³⁸ Les électeurs bruxellois qui décideront de voter pour une liste appartenant du groupe linguistique néerlandais pour les élections régionales pourront également voter pour leurs représentants au parlement flamand. Les électeurs résidant dans une des 9 communes de la région de langue allemande pourront également voter pour leurs représentants au parlement de la communauté germanophone.

préférés, indépendamment du fait qu'ils se présentent au régional, au fédéral ou à l'europpéen. De plus, puisque des partis différents participent aux gouvernements fédéraux et régionaux, l'électeur qui veut sanctionner ces partis peut voter pour des partis d'opposition différents. Enfin, il est probable que l'électeur qui se sent proche de deux – voire trois – partis va préférer émettre un vote différencié entre ces partis, plutôt que trois votes pour le même parti.

Mais le vote différencié n'est pas sans conséquence. Tout d'abord, il peut mener à des situations relativement schizophréniques si certains partis gagnent les élections au niveau fédéral et les perdent au niveau régional (et vice-versa). Le jeu politique deviendra encore plus illisible pour le citoyen et il sera difficile de dégager les véritables vainqueurs de ces élections. Mais la conséquence la plus importante se situera au niveau de la formation des gouvernements (Dandoy, De Decker, 2009 ; Dandoy, 2012, 2014). Jusqu'à présent, les gouvernements ont été en général formés de manière symétrique et congruente et ont principalement associé les partis les plus grands et/ou les partis vainqueurs. Mais si le vote différencié mène certains partis à la victoire et d'autres à la défaite, la formation des gouvernements qui s'en suit peut devenir un véritable casse-tête...

Le vote différencié en Belgique. L'expérience de 1999

La dernière fois que des élections simultanées à trois niveaux de pouvoir se sont produites en Belgique, c'était en 1999³⁹. Les Belges élaient alors leurs représentants lors d'élections régionales, fédérales (Chambre et Sénat) et européennes. Le même scénario se répète en 2014, à l'exception des élections pour le Sénat qui sera dorénavant composé de manière indirecte. Nous avons comparé les résultats des élections régionales et fédérales de 1999 afin d'évaluer l'ampleur du vote différencié en Belgique. Nous avons simplement calculé la différence en pourcentages de votes obtenus par un parti lors de ces deux élections, mais au sein de la même région. Bien entendu, il s'agit d'un indicateur assez conservateur en ce sens qu'il ne mesure que les différences nettes entre deux élections. Par exemple, si 10% de l'électorat décide de voter pour le parti A au fédéral et pour le parti B au régional et que 10 autre % décide de voter pour le parti B au fédéral et pour le parti A au régional, la différence nette sera de 0%. Néanmoins, il permet de mesurer assez valablement le vote différencié entre différents niveaux de pouvoir.

En Flandre (voir Tableau), il y a peu de différences entre les résultats des élections fédérales et régionales de 1999. Dans sa grande majorité, l'électeur flamand a voté pour le même parti lors de ces deux élections. Parmi les partis qui obtiennent un meilleur score lors des élections fédérales de 1999 (Chambre), nous retrouvons le SP (un vote différencié de 0,7%), CVP (0,5%) et le VLD (0,4%), tandis que VU-ID21 (0,5%), Agalev (3%) et le VB (0,1%) obtiennent plus de voix lors du scrutin régional. Le vote différencié

³⁹ Entre 1949 et 1991, les électeurs belges avaient la possibilité d'émettre trois votes, mais cela ne concernait que deux niveaux de pouvoir: le national (Chambre et Sénat) et le provincial. Après 1991, les élections provinciales seront organisées le même jour que les élections communales.

Elections made in Brussels

au niveau des autres partis (0,7%) s'explique en partie par le résultat de la liste UF aux élections régionales (0,9% des votes), liste absente des élections fédérales.

Résultats électoraux en Flandre en 1999 (Chambre et Région)

	Chambre	%	Région	%	Vote différencié
CVP	800.571	22,6 %	857.732	22,1 %	0,5 %
VLD	794.355	22,4 %	855.867	22,0 %	0,4 %
SP	556.060	15,7 %	582.419	15,0 %	0,7 %
VB	545.979	15,4 %	603.345	15,5 %	0,1 %
Agalev	399.092	11,3 %	451.361	11,6 %	0,3 %
VU-ID21	312.022	8,8 %	359.226	9,3 %	0,5 %
Autres	130.508	3,7 %	173.234	4,4 %	0,7 %
Total	3.538.587	100 %	3.883.184	100 %	

Note : L'électorat pour ces deux élections est sensiblement différent puisque les élections à la Chambre n'incluent pas la circonscription de BHV tandis que ceux à la Région incluent les électeurs flamands de Bruxelles. Source: Renard et Dodeigne, 2012.

Du côté wallon (voir Tableau), le phénomène de vote différencié est encore moins important qu'en Flandre en 1999. Les partis qui obtiennent plus de votes lors des élections fédérales (Chambre) sont Ecolo (un vote différencié de 0,1%) et le FN (0,1%). Le PSC (0,3%) et PS (0,2%) obtiennent de meilleurs résultats lors du scrutin régional. Le MR obtient exactement le même résultat lors des deux élections (à 1.210 voix près) et les petits partis remportent plus de succès lors des élections fédérales (0,3%).

Résultats électoraux en Wallonie en 1999 (Chambre et Région)

	Chambre	%	Région	%	Vote différencié
PS	554.100	29,2 %	560.867	29,4 %	0,2 %
PRL-FDF-MCC	469.244	24,7 %	470.454	24,7 %	0,0 %
Ecolo	347.407	18,3 %	347.225	18,2 %	0,1 %
PSC	319.448	16,8 %	325.229	17,1 %	0,3 %
FN	77.614	4,1 %	75.262	4,0 %	0,1 %
Autres	130.031	6,9 %	126.202	6,6 %	0,3 %
Total	1.897.844	100 %	1.905.239	100 %	

Source: Renard et Dodeigne, 2012.

Mais ces différences restent globalement modestes. L'électeur belge a voté de la même manière aux élections fédérales et régionales de 1999 ou, en tout cas, l'effet du vote différencié est neutralisé par les transferts de voix vers un parti ou un autre. Néanmoins, certains analystes et enquêtes d'opinion prédisent un important changement des comportements électoraux lors des élections du 25 mai 2014 : le vote différencié serait utilisé par un nombre significatif d'électeurs.⁴⁰ Si ces prédictions se

⁴⁰ Ces prédictions ne s'avéreront pas confirmées. A l'exception de la performance électorale de l'Open Vld (probablement due à la présence de l'ancien premier ministre Guy Verhofstadt sur les listes européennes),

confirment (par exemple si un parti obtient 5% de voix supplémentaires au fédéral par rapport au régional), cela viendra battre en brèche la légendaire stabilité de l'électorat belge et ouvrira la porte à d'intéressantes spéculations quant aux conséquences politiques de ces élections, principalement en matière de formation des coalitions. Un vote différencié important pourrait en effet mener à la constitution de gouvernements non symétriques et non congruents, surtout si certains partis perdent les élections au fédéral mais les remportent au régional ou vice-versa. Cela pourrait également nous donner une information intéressante sur la perception des électeurs vis-à-vis de certains partis qui pourraient être perçus comme plus influents ou plus compétents en fonction des matières régionales, fédérales ou européennes, par exemple.

4.2. Le taux d'abstention à Bruxelles. Circulez, il n'y a rien à voir ?⁴¹

Lors de cette campagne pour les élections européennes, fédérales et régionales de mai 2014, on a beaucoup parlé de l'abstention. De nombreux observateurs ont en effet mis en exergue le déficit démocratique des institutions belges, le fossé grandissant entre les citoyens et leurs élus, la participatie, ou encore l'impact négatif des crises institutionnelles de 2007 et 2010-2011. La conséquence de ces phénomènes est bien connue: le vote protestataire. Ce vote protestataire se traduit dans différents phénomènes: progression de l'extrême-droite et des partis populistes, victoire des nouveaux partis et des petits partis, augmentation de l'abstention et des votes blancs, etc... Cette section se penche sur l'hypothèse de l'accroissement de l'abstention et du nombre de votes blancs de la part d'électeurs désenchantés de la politique.

Le taux de participation

Le taux de participation peut être vu comme un pouls de l'état de la démocratie dans un pays. Bien entendu, dans un pays où le vote est obligatoire et où l'inscription sur le registre électoral est automatique, le taux de participation revêt une autre signification (Dandoy et al., 2007 ; Amjahad, 2011). Bien entendu, une part non-négligeable des électeurs qui s'abstiennent ne le fait pas par pure malice. Certains travaillent le jour du scrutin, sont malades ou en voyage à l'étranger et cet abstentionnisme résiduel s'élève généralement à 5% ou 6% du corps électoral. Néanmoins, le taux de participation permet de mesurer adéquatement la proportion de citoyens qui s'estime non-satisfaite des règles du jeu électoral (système proportionnel, effet de la case de tête, etc.) ou avec l'offre électorale (principalement le nombre et la qualité des partis se présentant aux élections). Plutôt que de voter pour des nouveaux partis ou pour des partis qui proposent un changement des institutions et/ou du système électoral, ces citoyens préfèrent ne pas se déplacer pour aller voter. Qui plus est, le mythe d'éventuelles

l'ensemble des partis politiques belges ont enregistré des résultats identiques aux élections fédérales et européennes (voir par exemple Dandoy et al., 2015).

⁴¹ Article original: Dandoy Régis, Amjahad Anissa, "Le taux d'abstention à Bruxelles : circulez, il n'y a rien à voir ?", *Blog Elections, made in Brussels*, 2 June 2014. <http://electionsbxl.blogspot.com/2014/06/regis-dandoy-rdandoy-politologue-la.html>

Elections made in Brussels

sanctions financières en cas de non-vote s'effondre peu-à-peu. Depuis 1999, les électeurs qui ne se rendent pas au bureau de vote ne sont en effet plus sanctionnés.

Traditionnellement, le taux de participation à Bruxelles serait caractérisé par deux éléments spécifiques. Tout d'abord, il serait plus bas que dans les autres régions du pays. Ensuite, il serait en déclin depuis des nombreuses années. Cette section s'attache à vérifier ces deux hypothèses.

Le taux de participation à Bruxelles s'élève à 83,62% et est en effet plus bas que dans les autres régions. Il s'élève à 92,67% en Flandre, à 87,88% en Wallonie et à 86,38% dans la communauté germanophone. Cette différence peut s'expliquer par deux éléments. De nombreux travaux en science politique ont démontré que l'abstention est plus élevée dans les villes que dans les zones rurales, principalement du fait du plus faible contrôle social chez les premières. Ensuite, un niveau d'éducation bas et un statut économique précarisé sont également liés à un taux de participation plus bas. Étant donné la préoccupante situation socio-économique d'une partie de la population bruxelloise, il est normal d'observer un plus important abstentionnisme social dans cette région. Néanmoins, le taux de participation ne varie pas entre cantons en région bruxelloise. Mis à part l'exception du canton de Bruxelles, les cantons où vit une plus grande population défavorisée ne présentent pas des taux de participation différents de celui des cantons où vit une population plus riche.

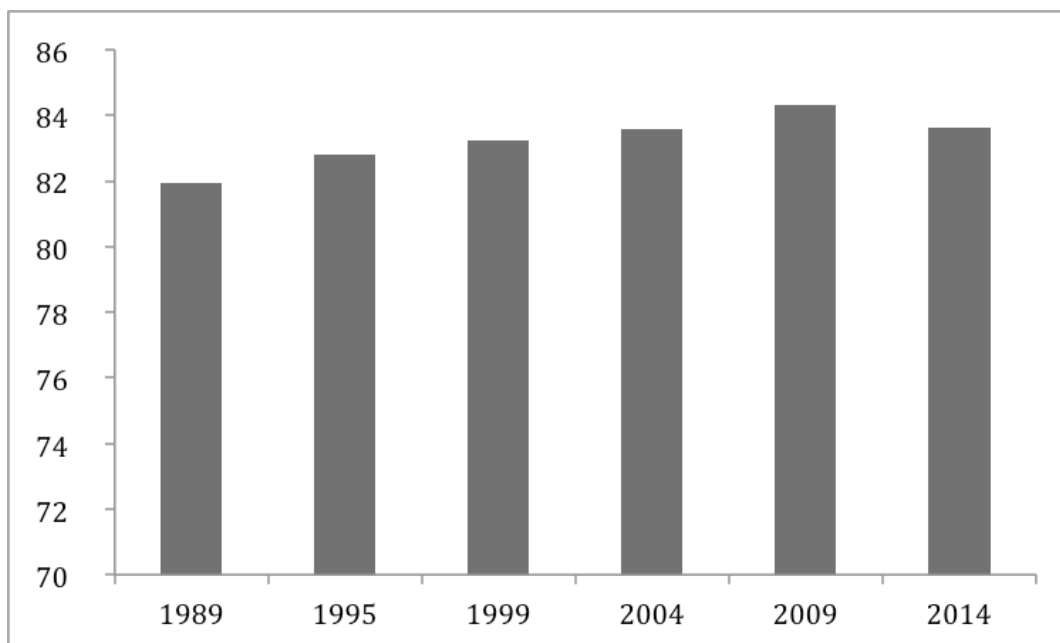
Taux de participation à Bruxelles, par canton (en %)

Anderlecht	83,61
Bruxelles	81,62
Ixelles	84,07
Schaerbeek	84,34
Saint-Gilles	83,99
Molenbeek-St-Jean	83,27
Saint-Josse-ten-Noode	84,54
Uccle	83,9

Le taux de participation lors de ces élections de 2014 s'inscrit dans la lignée des élections régionales bruxelloises précédentes. Il était de 84,33% en 2009 et de 83,58% en 2004. Néanmoins, il vient mettre un coup d'arrêt à la tendance observée depuis les premières élections régionales en 1989. Contrairement à ce que d'aucuns ont affirmé, le taux de participation aux élections régionales à Bruxelles n'est pas en déclin : il a même augmenté graduellement entre 1989 et 2009 (voir Graphique 1). D'un taux relativement bas en 1989 (81,94%), il a atteint progressivement son sommet en 2009 (84,33%). Les élections de 2014 peuvent donc être vues comme une élection de stabilisation du taux de participation, 25 ans après la création de la région.

Elections made in Brussels

Taux de participation à Bruxelles, en % (1989-2014)



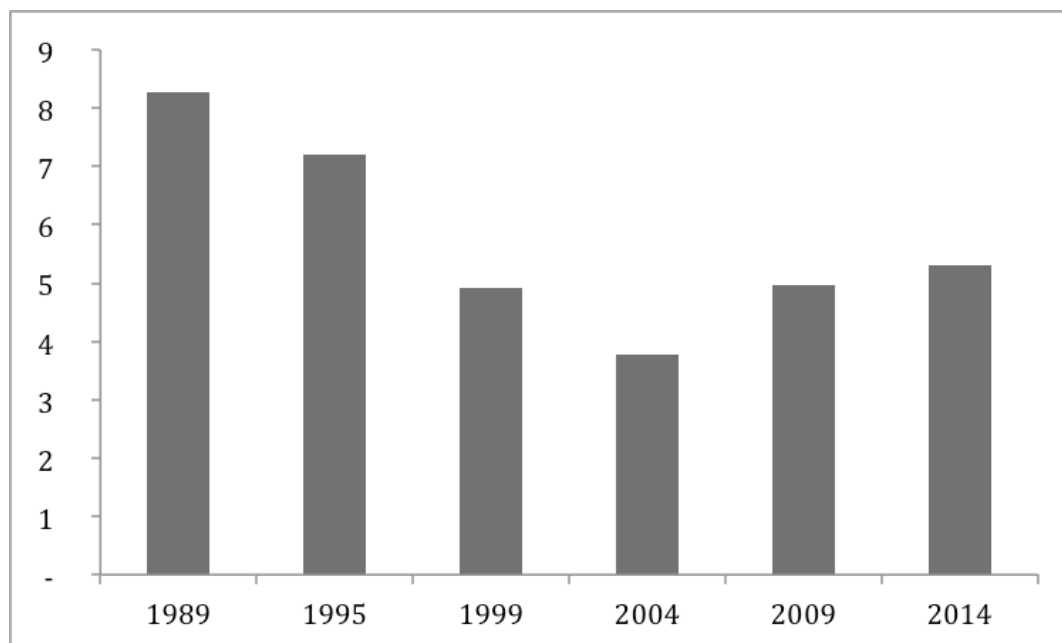
Les votes blancs

Un vote protestataire peut également se traduire en un autre type de comportement électoral : le vote blanc. Contrairement à l'absentéisme, l'électeur se déplace bel et bien au bureau de vote mais utilise son droit de vote afin d'exprimer son opposition au système électoral ou envers les partis en place. Comme son nom l'indique, le vote blanc concerne les bulletins de vote sur lesquels l'électeur n'émet aucun vote, ni pour un parti, ni pour l'un ou l'autre candidat. A Bruxelles, le vote blanc est la seule solution dont dispose l'électeur qui souhaite exprimer un tel comportement, le vote nul n'étant pas possible puisque le vote électronique ne permet pas une telle option.

Les premières élections bruxelloises en 1989 ont été non seulement caractérisées par un faible taux de participation mais également par un nombre élevé de votes non-valides (8,27%, voir Graphique 2). Les élections régionales qui ont suivi ont vu ce nombre de votes non-valides diminuer graduellement pour atteindre 3,77% en 2004. Lors des élections de 2009 et, plus récemment, de 2014, le nombre de bulletins blancs s'est stabilisé autour des 5%.

Au demeurant, les élections du 25 mai 2014 à Bruxelles ne se démarquent pas des précédentes élections par un taux de participation particulièrement bas et un nombre de votes non-valides particulièrement élevé (voir par exemple Baudewyns et al., 2015). Au contraire, ces élections sont proches de la moyenne sur la période 1989-2014, faisant de ces élections des élections « normales ».

Pourcentage de votes non-valides (1989-2014)



Conclusion

Alors que beaucoup d'observateurs prévoyaient une nette augmentation de l'abstention et des votes blancs pour ces élections, cette section montre que l'augmentation reste très contenue au niveau régional bruxellois. Outre l'impact du caractère obligatoire du vote en Belgique, l'on peut s'interroger sur les déterminants de cette faible évolution. A ce propos, plusieurs hypothèses émergent. D'abord, les taux d'abstention varient généralement selon la saillance du scrutin et les enjeux de campagne. Le triple scrutin du 25 mai peut avoir joué un rôle significatif pour diminuer les risques d'abstentions et vote blancs élevés. De plus, ces élections ont été marquées par la présence de nombreux petits partis qui, pour certains d'entre eux, se profilaient comme des alternatives crédibles. Il est dès lors tout à fait possible que le vote à l'extrême gauche ait pu capter des électeurs déçus qui n'auraient pas exprimé de vote sans cette alternative. Si ces formations sont décriées par certains, nous voyons ici qu'elles peuvent finalement avoir un rôle sur la légitimité d'un scrutin.

4.3. Les voix de préférence pour les candidates à Bruxelles (2004-2009)⁴²

La législation belge est assez claire en matière de genre sur les listes électorales : l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. En d'autres termes, cela signifie que la proportion d'hommes et de femmes sur une liste doit être de 50/50 (à l'exception évidente des listes composées d'un nombre impair de

⁴² Article original: Dandoy Régis, "Les voix de préférence pour les candidates à Bruxelles (2004-2009)", *Blog Elections, made in Brussels*, 12 March 2014. <http://electionsbxl.blogspot.com/2014/03/les-voix-de-preference-pour-les.html>

Elections made in Brussels

candidats). Qui plus est, cette règle s'applique de la même manière aux candidats titulaires et suppléants et aux listes incomplètes. La législation précise également que les deux premiers candidats de chaque liste doivent être de sexe différent. Bref, tous les candidats – qu'ils soient hommes ou femmes – se présentent de manière égale devant l'électeur.

La réalité électorale bruxelloise traduit assez bien l'objectif de cette législation. En effet, les résultats des élections indiquent que, si effectivement plus d'hommes que de femmes sont élus, les différences ne sont pas énormes. En 2004, pas moins de 46,1% des élus étaient des femmes (41 sur 89 députés régionaux bruxellois), tandis que cette proportion diminue légèrement pour atteindre 43,8% en 2009 (39 sur 89). Le parlement bruxellois fait cependant figure d'exception dans le paysage politique belge puisque les femmes y sont plus souvent élues que dans les autres parlements. A titre de comparaison, les femmes représentaient en 2009 41,1% des élus au parlement flamand, 34,7% des élus au parlement wallon et 31,8% des élus belges au parlement européen (Sliwa, 2010).

Mais ces résultats électoraux cachent une autre réalité : celle des voix de préférence. En effet, le système de vote en case de tête permet à un nombre important de candidats d'être élus sans que soit prise en considération leur performance électorale individuelle. En d'autres mots, de nombreux députés régionaux bruxellois ont été élus simplement parce qu'ils se trouvaient dans les premières places sur la liste électorale. Les femmes qui ont été élues au parlement bruxellois le doivent principalement à leur place sur la liste et non à leur score personnel en termes de voix de préférence. En 2009, sur les 39 femmes élues, seules 8 n'étaient pas en ordre utile sur la liste. A titre de comparaison, pas moins de 13 hommes ont été élus alors qu'ils n'étaient également pas situés en ordre utile. L'explication est assez simple: les femmes obtiennent en moyenne moins de voix de préférence que les hommes.

Voix de préférence pour partis flamands et francophones

L'analyse du top 10 des candidats francophones les plus populaires démontre clairement cette domination masculine en matière de voix de préférence. Ainsi, en 2004, la première femme au hit-parade des voix de préférence se classait en 6ème position des candidats francophones. Joëlle Milquet (cdH) obtenait 8.600 voix, suivie par Frédérique Ries (MR, 7ème position avec 7.810 voix), Françoise Dupuis (PS, 9ème position avec 7.136 voix) et Françoise Schepmans (MR, 10ème position avec 7.064 voix). En 2009, 4 femmes se classent également dans le top 10 des voix de préférence. Joëlle Milquet (cdH) parvient à grimper sur le podium puisque ses 23.487 voix lui permettent de se classer 3ème au hit-parade. Elle est suivie par Evelyne Huytebroeck (Ecolo, 5ème position avec 13.724 voix), Fadila Laanan (PS, 9ème position avec 8.535 voix) et Françoise Bertieaux (MR, 10ème position avec 8.392 voix).

Nous avons par ailleurs calculé le nombre moyen de voix de préférence obtenues individuellement par chaque candidat lors des élections régionales bruxelloises de 2004 et 2009. Le tableau ci-dessous indique clairement les différences observées selon le

Elections made in Brussels

genre. En 2004, les candidats francophones ont obtenu en moyenne 1228 voix de préférence. En comparaison, leurs colistières francophones ont en moyenne obtenu à peine plus de 800 voix. En termes relatifs, les hommes ont ainsi reçu moitié plus de voix de préférence que les candidates du même groupe linguistique (+53%). Du côté flamand, cet écart est même plus important : les hommes obtiennent pratiquement 2/3 de voix de préférence en plus que les femmes pour ces mêmes élections. Lors des élections régionales de 2009, cette différence entre hommes et femmes diminue mais reste toutefois considérable. Les hommes obtiennent en moyenne 32% et 47% de voix de préférence en plus que les femmes, respectivement pour les partis francophones et les partis flamands.

Voix de préférence, en moyenne par genre

	Femmes	Hommes	Différence	Pourcents
2004 - Partis francophones	803,94	1227,69	+ 423,75	+ 52,71%
2004 - Partis flamands	465,6	771,3	+ 305,7	+ 65,66%
2009 - Partis francophones	821,96	1087,76	+ 265,8	+ 32,34%
2009 - Partis flamands	274,24	402	+ 127,76	+ 46,59%

Note : seuls les candidats titulaires sont repris dans les calculs

Voix de préférence pour petits et grands partis

Mais les élections concernent aussi bien des grands partis – qui voient certains de leurs candidats se faire élire – que des petits partis. Il est ainsi important de distinguer les partis traditionnels (MR, PS, cdH et Ecolo) et les petits partis dans nos analyses. Par définition, les petits partis obtiennent en moyenne moins de voix de préférence et le nombre de candidats présentés par ces petits partis évolue fortement d’une élection à l’autre. A l’inverse, le nombre de candidats titulaires présentés par les quatre partis traditionnels reste stable dans le temps: 72 candidats titulaires par parti, ce qui représente un total de 288 candidats en 2004 et en 2009.

Le tableau ci-dessous analyse ces différences entre types de partis du côté francophone et confirme nos premières observations. En 2004, les hommes obtiennent moitié plus de voix de préférence que les femmes, mais ce phénomène s’observe principalement pour partis traditionnels (MR, PS, cdH et Ecolo). Chez les petits partis, cette différence de performance électorale entre les hommes et les femmes est plus réduite mais atteint néanmoins plus de 27%. En 2009, l’écart entre candidats et candidates diminue mais dépasse toujours le tiers des voix de préférence au sein des listes présentées par les partis traditionnels. Lors de ces mêmes élections, les hommes font un quart de voix de préférence en plus que les femmes dans les petits partis.

Voix de préférence, en moyenne par genre (partis francophones)

	Femmes	Hommes	Différence	Pourcents
2004 – Partis traditionnels	1642,47	2550,38	+ 907,91	+ 55,28%
2004 – Petits partis	144,12	198,14	+ 54,02	+ 37,48%
2009 – Partis traditionnels	2037,79	2740,09	+ 702,3	+ 34,46%

Elections made in Brussels

2009 – Petits partis 89,41 112,61 + 23,2 + 25,95%

Note: Seuls les candidats titulaires sont repris dans les calculs

Conclusion

La conclusion de ces analyses est simple : l'électorat bruxellois préfère voter pour des candidats masculins lorsqu'il émet une ou plusieurs voix de préférence. Ces considérations sont confirmées dans le temps (élections régionales de 2004 et 2009) et pour différents types de partis (flamands, francophones, traditionnels et petits partis). Toutefois, une tendance s'observe et indique que – même s'il reste considérable – l'écart entre hommes et femmes diminue dans le temps. Les élections régionales de mai 2014 vont nous permettre de vérifier cette tendance.

Ces écarts en termes de voix de préférence permettent d'expliquer certaines stratégies de partis lors de la confection des listes. Tout d'abord, et ainsi de maximiser les voix de préférence pour leurs candidats sur la liste, les partis ont tendance à présenter un candidat masculin en plus lorsque que la liste est impaire. Ensuite, les partis ont un intérêt évident à placer des hommes en tête de liste, ainsi qu'aux places de combat (c'est-à-dire en dehors de places où agirait l'effet dévolutif de la case de tête).

Au demeurant, le vote étant secret, il est difficile de pouvoir mesurer avec précision la part d'électeurs masculins ne votant que pour un ou plusieurs candidats et la part de femmes ne votant que pour une ou plusieurs candidates. Néanmoins, les chiffres présentés ici suggèrent que ce nombre de voix de préférence supérieur pour les hommes s'observerait à la fois chez l'électeur et chez l'électrice. Mais seule une enquête d'opinion sur un échantillon important de l'électorat bruxellois nous permettra de tirer des conclusions précises quant au comportement de vote différencié – ou similaire – des hommes et des femmes.

4.4. Voix de préférence ou vote en case de tête ? Les tendances de 2014⁴³

Discuter des réformes du système électoral est probablement le deuxième sport politique national en Belgique, derrière celui des réformes de l'état et/ou des questions linguistiques et communautaires. Le débat sur l'effet dévolutif de la case de tête et sur celui des voix de préférence est en effet omniprésent lors de chaque campagne électorale. Quelques semaines avant les élections, chaque parti y va de sa petite proposition pour réformer le système électoral en vigueur, allant de la suppression de la case de tête à l'instauration d'une circonscription unique en passant par la question du seuil électoral ou celle de la désignation des candidats suppléants (voir la section à ce sujet).

⁴³ Article original : Dandoy Régis, "Voix de préférence ou vote en case de tête ? Les tendances de 2014", *Blog Elections, made in Brussels*, 3 janvier 2015. <http://electionsbxl.blogspot.com/2015/01/voix-de-preference-ou-vote-en-case-de.html>

Elections made in Brussels

Dans ces débats quasiment aussi vieux que la Belgique, la question des voix de préférence reste centrale. Dans un système électoral proportionnel avec listes pré-ordonnées non bloquées, les voix de préférence peuvent potentiellement avoir un impact considérable sur les candidats qui sont in fine élus (voir la section sur l'impact des voix de préférence sur les candidates). En gros, cela signifie que l'ordre des candidats sur la liste est défini avant le vote, mais que les électeurs peuvent le modifier en votant pour un ou plusieurs candidats individuellement. Cela entraîne deux types différents de comportements de vote : le vote en case de tête lorsque l'électeur est d'accord avec l'ordre des candidats tel que défini par le parti, et le vote de préférence lorsqu'il estime qu'un ou plusieurs candidats doivent être mis en avant par rapport à leurs places sur la liste.

Lors des élections de 2014, la majorité des Bruxellois a décidé de voter selon cette deuxième possibilité. Ils sont entre 65% et 70% à avoir émis un vote de préférence pour un ou plusieurs candidats. Par conséquent, cela signifie que seule une minorité de Bruxellois est d'accord avec leur ordre des candidats du parti pour lequel ils ont voté. Plus qu'un parti ou une idéologie, ce sont les personnalités des candidats qui déterminent le vote pour tel ou tel parti. Une récente étude démontre que seuls 17% des électeurs vote seulement en fonction de l'idéologie et du programme du parti (Dandoy, Museur, 2015). Le choix du vote des autres électeurs se base en tout ou en partie sur les candidats présents sur la liste.

Des électors différents

Mais les partis ne sont pas égaux devant le vote de préférence. Certains obtiennent de nombreux votes de préférence tandis que d'autres reçoivent plus de votes en case de tête (voir le Graphique).⁴⁴ Le vote de préférence à Bruxelles se caractérise par trois éléments. Tout d'abord, les électeurs sont en moyenne plus nombreux à exprimer un vote de préférence lors des élections régionales (70,78%) que lors des élections fédérales (65,63%). Cette différence s'explique en partie par le nombre maximal de candidats sur chaque liste, puisqu'il est plus probable de se trouver un désaccord avec l'ordre établi par le parti sur une liste de 72 candidats (élections régionales – collège français) que sur une liste comprenant seulement 15 candidats (élections fédérales).

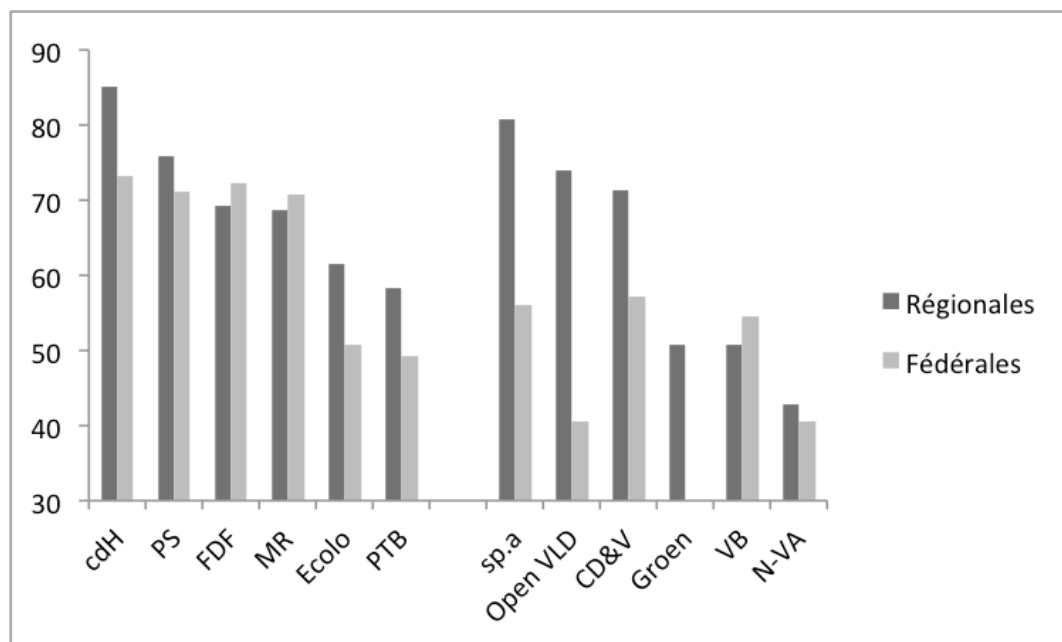
Ensuite, les partis francophones (71,74% pour les élections régionales et 67,28% pour les fédérales) récoltent en moyenne plus de voix de préférence que les partis flamands (64,04% et 47,73% respectivement). Cette différence s'explique également en partie par le nombre de candidats sur la liste, produisant de facto un plus grand désaccord potentiel avec le parti concernant l'ordre des candidats. Les partis francophones peuvent ainsi aligner jusqu'à 72 candidats aux élections régionales, contre

⁴⁴ Ne sont repris dans les calculs que les partis ayant obtenu au moins un siège au parlement régional bruxellois ou un siège dans la circonscription de Bruxelles-Capitale pour les élections fédérales. Pour les élections régionales et fédérales de 2014, la liste PTB-go! était conjointe avec celle du PVDA. La liste PTB s'intitulait PTB+PVDA+ en 2004, PTB+ en 2009. Pour les élections fédérales de 2014, les candidats Groen faisaient partie de la liste Ecolo. Le FN ne présentait pas de listes en 2014 et le FDF faisait partie intégrante du MR en 2004 et 2009.

Elections made in Brussels

seulement 17 pour les partis flamands. Mais, et c'est notamment le cas en ce qui concerne les élections fédérales, une autre explication repose sur les candidats eux-mêmes. Etant donné leur taille à Bruxelles, les partis francophones alignent plus facilement des candidats célèbres ou renommés que les partis flamands.

Pourcentage de voix de préférence pour les principaux partis à Bruxelles en 2014



Enfin, le nombre de voix de préférence varie fortement selon les partis et, surtout, selon leur idéologie ou structure organisationnelle. Ainsi, les partis socialistes (PS et sp.a) et démocrates-chrétiens (cdH et CD&V) présentent les plus hauts taux de voix de préférence dans leurs groupes linguistiques respectifs. Ils sont suivis par les partis libéraux (MR et Open VLD) et par les régionalistes du FDF. Il est ainsi intéressant de constater que les électeurs du FDF se comportent comme ceux des trois partis traditionnels, surtout pour les élections fédérales. Le score important du nombre de voix de préférence pour l'Open VLD lors des élections régionales s'explique en grande partie par la popularité de sa tête de liste Guy Vanhengel (7.375 voix de préférence).

Les partis qui reçoivent proportionnellement moins de voix de préférence sont les partis écologistes, régionalistes de la N-VA, d'extrême-gauche PTB et d'extrême-droite Vlaams Belang. Ces partis présentent moins de candidats célèbres de les partis traditionnels et le FDF. Il est également intéressant de constater que – à l'inverse du FDF – les électeurs d'Ecolo se comportent plus comme ceux des petits partis ou des partis plus extrêmes, que comme les partis traditionnels. Néanmoins, l'écart entre le comportement de vote de l'électorat Ecolo et celui des partis traditionnels s'est réduit lors de ces élections de 2014 (voir Graphique).

Comparaison avec les élections précédentes

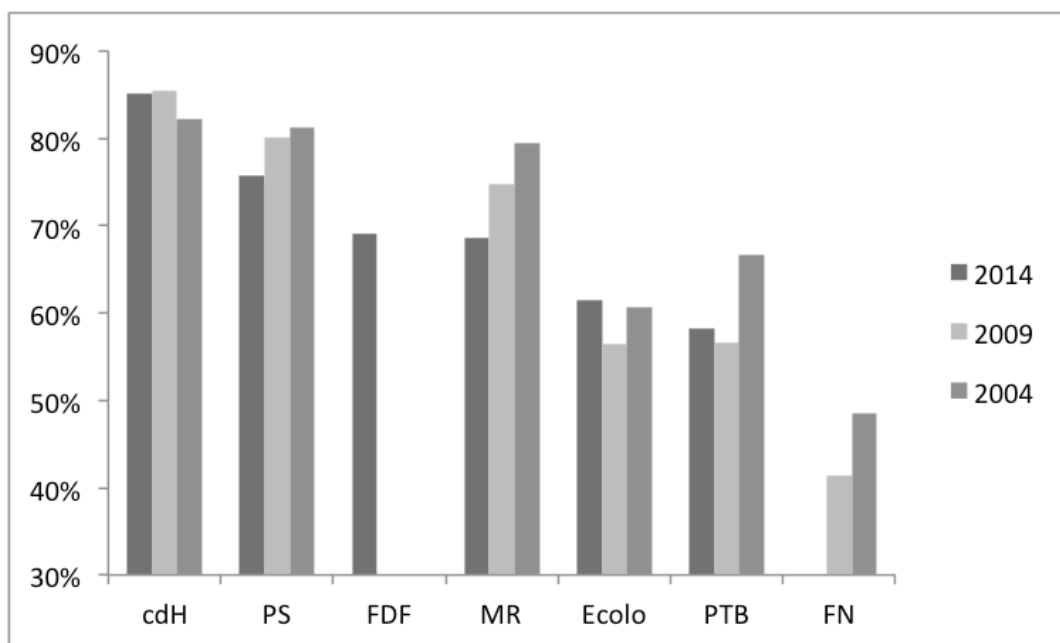
Il est évident que, aux côtés de l'idéologie d'un parti, sa taille et sa structure organisationnelle, les stratégies de campagne de certains partis contribuent potentiellement à une personnalisation des élections et donc à une plus grande proportion de voix de préférence.

Prenons l'exemple du cdH. Le parti démocrate-chrétien a fait le choix d'aligner la vice-première ministre sortante Joëlle Milquet aux élections régionales. Francis Delpérée tirait la liste cdH à Bruxelles pour les fédérales. Le pari s'est avéré gagnant puisque Joëlle Milquet a recueilli pas moins de 19.416 voix de préférence, à hauteur de Vincent De Wolf (MR) et devant les deux principaux candidats socialistes. Mais le Graphique 2 nous montre que cela n'a pas eu d'impact sur le comportement de vote de l'électeur cdH à Bruxelles si on le compare aux précédentes élections régionales. L'électeur démocrate-chrétien a toujours émis plus de voix de préférence que les électeurs des autres partis, indépendamment de la tête de liste (Benoit Cerexhe en 2004 et 2009 et Joëlle Milquet en 2014).

Plus globalement, et si on compare les élections régionales bruxelloises de 2014 aux deux précédentes élections, on remarque que le comportement de vote de l'électeur francophone évolue dans le temps. Il apparaît que celui-ci a de moins en moins recours aux votes de préférence (76,77% en 2004 contre 73,21% en 2009 et 71,74% en 2014). L'hypothèse de la personnalisation accrue des campagnes électorales défendue par certains se trouve ainsi infirmée dans le cas bruxellois.

Le Graphique confirme également les enseignements tirés par l'analyse des élections de 2014, à savoir que les différences entre partis ne sont pas tant stratégiques mais bien idéologiques et liées à la structure interne des partis. Les trois partis traditionnels (cdH en tête) reçoivent proportionnellement plus de voix de préférence que Ecolo et les partis situés aux extrêmes de l'axe gauche-droite. Qui plus est, le départ du FDF semble avoir créé une situation où l'électorat MR semble être plus en accord avec l'ordre des candidats établis par le parti et a exprimé comparativement moins de voix de préférence en 2014. Les prochaines élections régionales de 2019 nous permettront de confirmer ces quelques tendances...

Pourcentage de voix de préférence pour les principaux partis francophones (élections régionales bruxelloises, 2004-2014)



4.5. Le PTB a-t-il offert un siège à DierAnimal ? Quelques enseignements des groupements de listes à Bruxelles en 2019⁴⁵

Les élections du parlement de la région de Bruxelles-Capitale du 26 mai 2019 ont vu l'arrivée de deux nouvelles formations politiques dans le système partisan belge (à tout le moins bruxellois): Agora dans le groupe linguistique néerlandais et DierAnimal dans le groupe linguistique français, chacun obtenant un siège. Le succès d'Agora ne fait pas débat car le parti franchit de justesse le seuil électoral des cinq pourcents grâce à ses 3.629 voix et ses 5,18 %. L'histoire du siège de DierAnimal est toute autre. Avec ses quelques 5.113 voix, le parti animaliste a réalisé une belle performance électorale mais ses 1,32 % ne lui permettraient normalement pas de dépasser le seuil électoral et de prétendre à un siège au parlement de la région de Bruxelles-Capitale. Pourtant, Victoria Austraet siègera au Parlement bruxellois pour représenter ce parti. Que s'est-il passé ?

En fait, les listes participant à ces élections régionales ont le droit de s'allier dans un 'groupement horizontal de listes'. Il ne s'agit pas ici d'une alliance électorale entre deux ou plusieurs partis, mais bien d'un regroupement technique pour – et c'est l'objectif avoué – dépasser le seuil électoral. Car le seuil électoral des cinq pourcents s'applique au groupement de listes et non pas individuellement aux listes qui le composent. Si le groupement de listes atteint le seuil électoral, les sièges sont donc d'abord répartis proportionnellement entre les groupements de listes (selon le système d'Hondt) et les sièges obtenus par le groupement de listes sont ensuite répartis proportionnellement (toujours selon le système d'Hondt) entre les différents partis qui constituent le groupement.

⁴⁵ Article original: Dandoy Régis, Le PTB a-t-il offert un siège à DierAnimal ? Quelques enseignements des groupements de listes à Bruxelles, Blog *Elections made in Brussels*, 30 mai 2019. <http://electionsbxl.blogspot.com/2019/05/le-ptb-t-il-offert-un-siege-dieranimal.html>

Elections made in Brussels

Il y a donc trois types de partis pour les élections du parlement de la région de Bruxelles-Capitale : (1) les partis qui sont certains de dépasser le seuil des cinq pourcents et qui donc n'ont pas besoin de cette technique de groupement de listes ; (2) les partis qui doutent de leur capacité à dépasser ce seuil des cinq pourcents et donc décident de s'appuyer sur la popularité d'un ou de plusieurs autres partis ; (3) les partis qui ont peu de chance de dépasser le seuil électoral mais qui décident quand même de tenter leur chance seuls et de ne pas recourir au groupement de listes (par méconnaissance des règles électorales ou pour raison de stratégie de communication).

En 2019, trois groupements de listes ont été constitués. Dans le groupe linguistique français, un premier groupement rassemblait le Parti Populaire et les Listes Destexhe, et un second groupement était composé du PTB, de DierAnimal et de Plan B. Dans le groupe linguistique néerlandais, le groupement de listes rassemblait également le PTB (sous son étiquette flamande PVDA) et DierAnimal. Sur base du résultat des élections, le premier groupement de listes (PP et Listes Destexhe) n'obtient que 16.657 voix, représentant seulement 4,29 % des voix francophones bruxellois. Ce score – inférieur au seuil des cinq pourcents - ne leur permet pas d'entrer en ligne de compte pour la répartition des sièges et aucun de ces deux partis n'entrera au parlement bruxellois.

A l'inverse, le second groupement de listes du côté francophone (PTB, DierAnimal et Plan B) a séduit beaucoup plus d'électeurs bruxellois et obtient 58.525 voix, c'est-à-dire 15,07 % (voir Tableau). Ce chiffre leur permet de participer à la répartition des sièges et de recevoir pas moins de 11 sièges. A l'intérieur du groupement de listes, le parti le plus important est sans conteste le PTB (il obtient 52.297 voix), suivi de DierAnimal (5.113 voix) et de Plan B (1.115 voix). Sur base du calcul de répartition des 11 sièges obtenus par le groupement de listes, le PTB en capte 10, contre un siège pour DierAnimal et aucun pour Plan B.

Un PTB trop frileux ?

La question est désormais de savoir si le PTB a perdu ce 11ème siège au profit de DierAnimal. En effet, les sondages publiés au cours des derniers mois indiquaient tous que le PTB dépasserait facilement le seuil électoral des cinq pourcents et donc pourrait participer pleinement à la répartition des sièges. Il n'y avait donc aucune raison pour le parti marxiste-léniniste de constituer un groupement de listes avec d'autres partis. Cette stratégie a-t-elle coûté un siège au PTB ? Le peu de confiance en ses futures performances électorales lui a-t-il enlevé un 11ème siège qui aurait dû lui revenir électoralement ?

En nous basant sur l'hypothèse que le PTB n'a pas participé à un groupement de listes avec DierAnimal et Plan B, nous pouvons simuler la répartition des sièges dans ce scénario. Les résultats montrent que même si le PTB s'était présenté seul, il n'obtiendrait toujours que 10 sièges. Sur la base de cette hypothèse, le 11ème siège obtenu par son groupement de liste aurait été attribué au parti DéFI. In fine, le calcul du PTB était correct: le parti n'a non seulement pas perdu un siège mais il a en plus affaiblit

Elections made in Brussels

un autre parti (DéFI) au parlement régional bruxellois en le privant d'un siège supplémentaire. En outre, nos simulations indiquent que DierAnimal peut revendiquer pleinement la légitimité de son unique siège, même si le parti a obtenu un score moins important que celui d'autres partis (comme le PP ou les Listes Destexhe). C'est grâce à ses 5.113 voix que DierAnimal a permis à son groupement de liste d'obtenir un onzième siège. Il peut donc paraître normal que ce soit le parti animaliste qui en bénéficie.

Résultats électoraux et scénarios (Parlement de la région de Bruxelles-Capitale, 2019)

Groupe français	Votes	Votes (%)	Sièges	Scénario	
PS	85.530	22,03 %	17	17	
Ecolo	74.245	19,12 %	15	15	
MR	65.502	16,97%	13	13	
Groupement	58.525				
	<i>PTB</i>	52.297	13,47 %	10	10
	<i>DierAnimal</i>	5.113	1,32 %	1	0
	<i>Plan B</i>	1.115	0,29 %	0	0
DéFI	53.638	13,81 %	10	11	
cdH	29.436	7,58 %	6	6	
Groupement	16.657				
	<i>L. Destexhe</i>	10.052	2,59 %	0	0
	<i>PP</i>	6.605	1,70 %	0	0
C. Citoyen	2.029	0,52%	0	0	
act-SALEM	1.496	0,39 %	0	0	
Hé	697	0,18 %	0	0	
be@eu	522	0,13 %	0	0	
Total	388.278	100 %	72	72	
Groupe néerlandais	Votes	Votes (%)	Sièges	Scénario	
GROEN	14.425	20,61 %	4	4	
N-VA	12.578	17,97 %	3	4	
Open Vld	11.051	15,79 %	3	3	
one.brussels	10.540	15,06 %	3	3	
VB	5.838	8,34 %	1	1	
CD&V	5.231	7,47 %	1	1	
Groupement	3.683				
	<i>PTB</i>	2.992	4,27 %	1	0
	<i>DierAnimal</i>	691	0,99 %	0	0
Agora	3.629	5,18 %	1	1	
Be.one	3.021	4,32 %	0	0	
Total	69.996	100 %	17	17	

Qu'en est-il du groupement de listes dans le groupe linguistique néerlandais, alliant également le PTB et DierAnimal ? Ce groupement de listes a obtenu 3.683 voix, à savoir 5,26 % des voix néerlandophones, et a donc pu obtenir un siège. Ce siège unique a été attribué au PTB étant donné qu'il est le plus grand parti du groupement de liste. En effectuant la même simulation de répartition des sièges que pour le groupe linguistique français, sur la base d'un scénario où le PTB et DierAnimal n'auraient pas constitué de groupement de liste, nous observons que le PTB n'obtiendrait pas de siège. En effet, à lui seul, le parti marxiste-léniniste n'a obtenu que 4,28 % de voix, ce qui se trouve sous

le seuil électoral des cinq pourcents. Dans ce scénario, ce siège aurait été attribué à la N-VA, qui aurait ainsi obtenu un quatrième siège, ex-aequo avec Groen.

Au final, on remarque donc que la stratégie de constitution d'un groupement de liste a fonctionné dans les deux groupes linguistiques : elle a permis au PTB d'obtenir un siège dans le groupe néerlandais et à DierAnimal d'obtenir un siège dans le groupe français. Plutôt que d'entrer en concurrence pour ces sièges supplémentaires, la situation a fait que les deux partis ont tous deux bénéficié de leur collaboration. DierAnimal n'aurait pas pu obtenir de représentation parlementaire sans le concours du PTB et le PTB n'aurait pas pu obtenir de siège dans le groupe linguistique néerlandais sans DierAnimal.

4.6. Le mythe des gouvernements symétriques et congruents à Bruxelles⁴⁶

La formation des gouvernements

La notion de « partis-frères » est centrale pour toute personne souhaitant comprendre le système politique belge (Dandoy, De Decker, 2009). Comme dans de nombreux pays d'Europe occidentale, les partis politiques peuvent être rassemblés au sein de familles politiques (démocrate-chrétienne, libérale, socialiste, écologiste, etc.). Les membres de ces familles politiques sont des partis qui partagent certains traits idéologiques et certaines priorités programmatiques. En Belgique, avec la scission dans les années 70 du système partisan en deux sous-systèmes – l'un flamand, l'autre francophone – deux partis politiques coexistent au sein de chaque famille politique: ce sont les partis-frères. Ces partis-frères peuvent être socialistes (sp.a et PS), démocrate-chrétiens (CD&V et cdH), libéraux (Open VLD et MR) ou encore écologistes (Groen et Ecolo). Les partis-frères ont une place essentielle dans la vie politique belge, à commencer par leur rôle dans la formation du gouvernement.

En Belgique, la forme principale des gouvernements fédéraux et régionaux est la coalition. Dans l'histoire politique belge, les majorités absolues à ces niveaux de pouvoir sont devenues des légendes (le dernier gouvernement national homogène CVP-PSC eut lieu en 1958) et tous les exécutifs sont désormais composés d'au minimum deux partis. De plus, il n'est pas rare d'observer des coalitions surnuméraires, c'est-à-dire composées de partis non nécessaires afin d'atteindre la majorité requise dans l'assemblée. Ce type de coalition peut s'expliquer par la nécessité d'atteindre des majorités spéciales ou par des exigences de symétrie et/ou de congruence.

Une caractéristique essentielle au gouvernement fédéral en Belgique est celle de la pratique de la « symétrie » dans la sélection des partis politiques qui composent le gouvernement fédéral (Dandoy, 2012). Concrètement, les partis-frères ont toujours – à l'exception de la période 2007-2011 – été ensemble dans le gouvernement ou dans

⁴⁶ Article original: Dandoy Régis, "Le mythe des gouvernements symétriques et congruents à Bruxelles", *Blog Elections, made in Brussels*, 25 February 2014. <http://electionsbxl.blogspot.com/2014/02/le-mythe-des-gouvernements-symetriques.html>

l'opposition au niveau fédéral. Une conséquence de cette situation est qu'un gouvernement comprend souvent un parti «de trop», c'est-à-dire un parti politique mathématiquement non nécessaire à la coalition, et qui ne doit sa place dans l'exécutif qu'à la présence de son parti-frère de l'autre côté de la frontière linguistique.

De même, il n'est pas rare d'observer des coalitions « congruentes », c'est-à-dire des coalitions qui comprennent exactement les mêmes partis au niveau régional et au niveau fédéral. Les partis politiques conditionnent en général leur participation à un gouvernement régional à celle de leur entrée dans la coalition fédérale (ou vice versa). Il y a ainsi une claire tendance non seulement à construire des gouvernements fédéraux symétriques mais également des gouvernements régionaux et fédéraux congruents, c'est-à-dire composés des mêmes partis politiques. Par exemple, en 1999, le parti écologiste francophone n'était mathématiquement pas nécessaire au gouvernement wallon mais a été associé à cette coalition dans une logique de congruence avec le gouvernement fédéral. Si l'on excepte le cas de la Volksunie (au gouvernement flamand mais pas au gouvernement fédéral entre 1999 et 2003) et le cas de Groen! et Ecolo (respectivement au gouvernement flamand et wallon mais pas dans la coalition fédérale entre 2003 et 2004), tous les gouvernements flamands et wallons ont respecté cette pratique de congruence jusque 2004.

Symétrie et congruence des gouvernements bruxellois

Mais qu'en est-il au niveau du gouvernement régional bruxellois ? Cette logique de symétrie (mêmes partis-frères au gouvernement) et de congruence (mêmes partis au gouvernement fédéral et bruxellois) est-elle respectée ?

Pour rappel, le gouvernement régional bruxellois est strictement composé de huit membres : un ministre-président, deux ministres francophones, deux ministres flamands et trois secrétaires d'État (dont au moins un francophone et un flamand). Ce gouvernement doit également reposer sur une majorité dans les deux groupes linguistiques au Parlement régional bruxellois. Par conséquent, le gouvernement bruxellois – tout comme le gouvernement fédéral – accueille en son sein des partis flamands et francophones, souvent en nombre égal. Cependant, à l'inverse du gouvernement fédéral, le gouvernement bruxellois n'est que rarement symétrique.

Sur la période 1989-2014, on observe ainsi très peu de gouvernements symétriques, c'est-à-dire comprenant les partis-frères des deux côtés de la frontière linguistique. En tirant un peu par les cheveux et en considérant le FDF et la Volksunie comme étant des partis-frères, la région bruxelloise n'a connu qu'un seul gouvernement symétrique : le gouvernement Picqué I entre 1989 et 1995. Tous les autres gouvernements ont inclus dans la coalition au moins un parti dont le parti-frère est resté dans l'opposition. C'est encore vrai pour le gouvernement bruxellois de 2009-2014 puisque le PS et l'Open VLD étaient au gouvernement alors que leurs partis-frères respectifs (le sp.a et le MR) sont restés dans l'opposition.

A l'inverse, les gouvernements bruxellois sont-ils congruents ? Autrement dit, leur formule de coalition s'aligne-t-elle sur celle en place au niveau du gouvernement

fédéral ? Sur la période 1989-2014, on n'observe qu'aucun de ces gouvernements n'était congruent. A titre d'exemple, le gouvernement bruxellois était composé entre 2011 et 2014 des partis francophones PS, cdH et Ecolo - alors que les partis francophones au fédéral étaient les partis PS, MR et cdH - et des partis flamands CD&V, Open VLD et Groen - alors que les partis flamands au fédéral étaient les partis CD&V, sp.a et Open VLD. La non-congruence des gouvernements fédéral et bruxellois est ainsi vraie des deux côtés de la frontière linguistique.

Gouvernements bruxellois, wallons et flamands

Mais depuis 2003, les élections régionales ne sont plus organisées le même jour que les élections fédérales. Il est donc probable que - depuis cette date - l'absence de congruence entre le gouvernement fédéral et le gouvernement bruxellois s'explique par la non-simultanéité des calendriers électoraux. La congruence avec le gouvernement fédéral a peut-être été remplacée par une congruence avec les deux autres grands-frères du gouvernement bruxellois : le gouvernement wallon et le gouvernement flamand.

Dans les faits, ce n'est pourtant pas le cas. On observe ainsi une absence totale de congruence entre les coalitions régionales : il y a toujours au minimum un parti au sein du gouvernement bruxellois qui se trouve dans l'opposition au niveau wallon ou flamand et vice-versa. Par exemple, le gouvernement bruxellois de 2009-2014 comprenait exactement les mêmes partis francophones au sein du gouvernement wallon mais, du côté flamand, seul le CD&V était au pouvoir à Bruxelles et en Flandre. Le gouvernement bruxellois comprenait l'Open VLD et Groen tandis que le gouvernement flamand comprenait le sp.a et la N-VA.

Le retour de la simultanéité des calendriers électoraux régionaux et fédéraux en mai 2014 peut-elle avoir pour conséquence une symétrie au sein du gouvernement bruxellois et une congruence avec le gouvernement fédéral et/ou les gouvernements régionaux wallon et flamand ? Ça serait assurément une première dans l'histoire politique belge. Et cela ne ferait probablement qu'affaiblir l'indépendance d'un gouvernement bruxellois qui reste souvent dans l'ombre de ses trois grands-frères que sont les gouvernements fédéraux, wallons et flamands.

Références

Amjahad Anissa, Des abstentionnismes ? Révélations typologiques, in Anissa Amjahad, Jean-Michel De Waele, Michel Hastings (eds), *Le vote obligatoire. Débats, enjeux, défis*, Paris Economica, 2011.

Baudewyns Pierre, Dandoy Régis, Reuchamps Min, The Success of the Regionalist Parties in the 2014 Elections in Belgium, *Regional and Federal Studies*, vol. 25, n° 1, 2015, pp. 91-102.

Elections made in Brussels

Dandoy Régis, Delwit Pascal, Pilet Jean-Benoit, Le vote obligatoire, in Frognier André-Paul, De Winter Lieven, Baudewyns Pierre (eds.), *Elections: le reflux ? Comportements et attitudes lors des élections en Belgique*, De Boeck, Brussels, 2007, pp. 95-126.

Dandoy Régis, De Decker Nicolas, Peut-on encore parler de partis-frères en Belgique?, in Pilet Jean-Benoît, De Waele Jean-Michel, Jaumain Serge (eds.), *L'absence de partis nationaux: Menace ou opportunité ?*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2009, pp. 19-35.

Dandoy Régis, Résultats des élections et formation des exécutifs, in Bouhon Frédéric, Reuchamps Min (eds.), *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Bruylant, Bruxelles, 2012, pp. 439-458.

Dandoy Régis, The Impact of Government Participation and Prospects on Party Policy Preferences in Belgium, *Government and Opposition*, vol. 49, n° 4, 2014, pp. 630-657.

Dandoy Régis, Reuchamps Min, Baudewyns Pierre, The 2014 federal and European Elections in Belgium, *Electoral Studies*, 2015, vol. 39, pp. 164-168.

Elklit Jorgen, Kjaer Ulrik, Are Danes More Inclined to Ticket Splitting than the Swedes and the English?, *Scandinavian Political Studies*, Vol. 28, No. 2, 2005, pp. 125-139.

Renard Hugues, Dodeigne Jérémy, Annexe no 2 – Les résultats électoraux depuis 1847, in Bouhon Frédéric, Reuchamps Min (eds.), *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Bruylant, Bruxelles, 2012, pp. 545-568.

Sliwa Sandra, La représentation politique des femmes à l'issue des élections du 7 juin 2009. Un bilan objectif des quotas, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2010.